

Dans les camps d'internement à Larzac, Saint-Maurice de l'Ardoise, Vadenay, aucune visite n'est autorisée. A Larzac, le régime militaire est étouffant pour les détenus. En août encore les C.R.S. ont été amenés pour mater les détenus. Ces derniers sont placés dans des baraquements, lesquels sont divisés en « degré de compréhension » selon les critères du chef de camp, qui s'est autrefois fait la main au Dahomey. Les mois et les années s'écoulent et nos frères algériens continuent à souffrir. De nouvelles menaces se profilent contre toute l'émigration en France.

L'attentat manqué contre de Gaulle va servir de prétexte à la consolidation de l'article 16. Les forces de répression exercent une pression en ce sens. A la suite de divers attentats, le groupement des officiers de police s'adresse à Frey, ministre de l'Intérieur et lui fait part du profond malaise régnant dans leur corps et demande que des mesures très sévères soient prises afin qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais à ces actes criminels.

Frey qui a appris près de Debré dans la nuit du 23 au 24 avril comment il fallait être courageux, déclare : « NOUS NE POUVONS PLUS supporter ces meurtres qui ne se justifient par rien, sinon la lâcheté. »

Eh bien ! nous ne pouvons plus, nous ouvriers français, supporter la poursuite de cette sale guerre, de ses ignobles atrocités, la continuation du régime d'exception, l'incarcération de nos frères algériens.

L'action de la classe ouvrière peut être efficace. La bourgeoisie ne peut pas encore faire EXACTEMENT TOUT CE QU'ELLE VEUT EN FRANCE. C'est pourquoi, elle veut refouler en Algérie, les « suspects » algériens, les remettre aux mains de ceux qui, là-bas, ne s'embarrassent guère de considérations légales. Des rafles massives ont été opérées dans la région parienne au cours de la semaine du 4 au

10 septembre. Le mardi 5 septembre et dans la nuit qui suivit, 643 « suspects » étaient appréhendés dans la Seine et conduits à Vincennes. 14 Algériens étaient arrêtés à la sucrerie de Thumerie dans le Nord. Dans la nuit du 6 au 7 septembre, plus de 150 Algériens étaient conduits à Vincennes. Dans celle du 9 au 10, 630 suspects y étaient encore conduits, et l'on annonce qu'à partir du 11 septembre, un premier convoi de 120 « suspects » sera envoyé en Algérie dans leur douar d'origine (selon l'AFP), en représailles. Quelle meilleure démonstration de ce qui les attend là-bas quand ont lit (toujours dans la presse dite sérieuse) : « ... Les autorités ont voulu par ces mesures, donner des apaisements psychologiques aux populations et aux membres de la police. Ceux-ci, de plus en plus souvent victimes d'attentats montrent quelque irritation devant la faiblesse des lois en matière de répression du terrorisme ».

Ce renforcement de la répression aura des prolongements y compris contre la classe ouvrière, contre tous ceux accusés de dévotisme qui ne « hurleront pas avec les loups ».

Il faut lutter avec la même énergie contre la guerre et contre la répression qui en est indivisible. Il faut prendre au pied de la lettre le communiqué de l'union des syndicats de la Seine CGT qui « appelle ses syndicats, ses sections syndicales, les travailleurs à défendre leurs camarades de travail algériens qui seraient ainsi victimes de l'arbitraire le plus absolu ».

Il faut clouer au pilori tous ceux qui se font les auxiliaires des forces de répression (les dénonciateurs des travailleurs algériens, les directions d'entreprise qui facilitent l'arrestation de leurs travailleurs algériens, etc). Il faut soutenir et aider les détenus algériens, envoyer colis, argent, médicaments, livres, etc... leur écrire. LA LIBERATION DE TOUS LES EMPRISONNES est inséparable de la lutte CONTRE LA GUERRE.

PAS DE REPIT

DANS LA LUTTE CONTRE LE REGIME

A la suite du putsch d'avril, le pouvoir a décidé de faire entrer en jeu l'article 16 de la Constitution, en raison de la gravité des événements. Seuls de toutes les formations politiques, le P.S.U. et le P.C.F. se sont opposés à son application. Guy Mollet, une fois encore, s'est porté au secours de de Gaulle.

L'emploi de méthodes aussi extraordinaires ne signifiait pas la force du gouvernement qui, depuis le printemps, est assailli vraiment de multiples difficultés sociales et politiques.

En réalité, sa base sociale restreinte fait que la situation et l'équilibre ne tiennent qu'à la personne de de Gaulle. De Gaulle, c'est l'ombre qui se profile derrière la Constitution. lui-même disait que des Constitutions, on en fait ce qu'on veut, ce sont les hommes qui l'appliquent qui comptent. Mais un équilibre qui repose sur des hommes et, à plus forte raison, sur un seul homme, est un équilibre bien instable.

Avant l'attentat perpétré par les ultras, la S.F.I.O. commençait à prendre ses distances vis-à-vis du pouvoir. Ses leaders, dans « Le Populaire », mettaient en cause l'article

16, qu'ils avaient cependant soutenu quelques mois auparavant.

La presse unanime signale que l'attentat va rapprocher de la personne du Président, momentanément sans doute, les organisations de gauche qui avaient formulé, dans la dernière période, des critiques assez vives à la politique gouvernementale qui piétinait.

L'attentat va être utilisé comme un prétexte pour une application indéfinie de ce fameux article 16 que le pouvoir n'utilise pas seulement contre les ultras et les fascistes, mais aussi et surtout contre les travailleurs.

Les organisations ouvrières ne doivent pas seulement lutter pour mettre fin aux juridictions exceptionnelles. Nous sommes en plein régime de pouvoir personnel, c'est-à-dire de bon plaisir avec ou sans article 16. C'est à ce régime qu'il faut mettre fin. Il faut dénoncer les démocrates petits bourgeois timorés qui cherchent tous les prétextes pour accroître le crédit de de Gaulle et de son régime, parce qu'ils craignent avant tout, l'action des travailleurs.